



ZA PONROY BP 50 - 7, ALLEE Louis BLERIoT
94 420 LE PLESSIS TREVISE

Tel : 01.45.93.30.30

Fax : 01.45.93.30.03

E-mail : k.lipso@wanadoo.fr

LE PRODUIT QU'IL
VOUS FAUT

A113+

K'LIMOUSSE+ **MOUSSE NETTOYANTE DESINFECTANTE POLYVALENTE**

DESCRIPTION & PROPRIETES

Mousse nettoyante polyvalente, suractivée, ultra-puissante, **K'LIMOUSSE+** élimine la plupart des salissures sur toutes les surfaces.

Il possède un pouvoir fortement désincruster.

N'altère pas le vernis, n'abîme pas les matières plastiques.

Il laisse un effet brillant sur toutes les surfaces.

K'LIMOUSSE+ ne laisse aucune trace, après un essuyage satisfaisant, sur le verre ou matières plastiques transparentes.

Il possède également une action désinfectante agissant sur de nombreuses bactéries, champignons, levures (par exemple : alcaligenes faecalis ; brevibacterium ammoniagenes ; escherichia coli ; micrococcus luteus ; proteus vulgaris ; pseudomonas putida ; pseudomonas stutzeri ; aspergillus niger ; fusarium ; penicillium finuculosum).

Cette mousse nettoyante est compacte, antistatique et ininflammable.

Auto-active, elle possède un pouvoir renforcé lors d'opérations de nettoyage sur des surfaces verticales.

K'LIMOUSSE+ peut être utilisé sur des matériaux destinés aux usages alimentaires.

Conforme à l'arrêté ministériel de l'article 11 du décret n°73-138 du 12 février 1973.

APPLICATIONS

K'LIMOUSSE+ permet le nettoyage d'écrans, de claviers, de carters informatiques. Il nettoie et rénove les mobiliers, y compris en bois mélaminés, en bureautique.

K'LIMOUSSE+ est totalement dépourvu d'éther de glycol repris par la décision du 24 août 1999, parue au Journal Officiel n°202 du 1^{er} septembre 1999, conformément au Code de la Santé Publique, articles L511-1, L513 et L793-5 et conformément à l'arrêté du 7 août 1997, relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de substance dangereuses.

K'LIMOUSSE+ est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999, pris pour l'application de l'article 11 du décret N°73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1975 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.